



## AVIS DES SOCIÉTÉS

### Démarrage des souscriptions des parts d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée

#### « FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT »

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée  
Régé par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83  
du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

MAXULA GESTION porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de son fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé «FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT» aura lieu à partir du **08 février 2024**.

Le fonds «FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT» présente les caractéristiques suivantes fonds :

<b>Dénomination :</b>	<b>FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT</b>
<b>Références de l'agrément :</b>	N° 86-2023 du 21 décembre 2023
<b>Références du Visa sur le prospectus :</b>	N° 24-1116 du 1 <sup>er</sup> février 2024
<b>Siège social :</b>	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
<b>Forme juridique :</b>	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
<b>Textes applicables :</b>	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
<b>Montant cible :</b>	20 040 000 Dinars réparti en 20 000 parts A d'une valeur nominale de 1 000 Dinars chacune et 40 parts B d'une valeur nominale de 1 000 Dinars chacune
<b>Durée :</b>	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
<b>Promoteurs :</b>	MAXULA GESTION et ARAB TUNISIAN BANK
<b>Gestionnaire :</b>	MAXULA GESTION
<b>Dépositaire :</b>	ARAB TUNISIAN BANK
<b>Distributeur :</b>	MAXULA GESTION et MAXULA BOURSE

Pour plus d'informations sur le fonds «FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT», un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 1<sup>er</sup> février 2024, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.